

Sud - Inrap



À la croisée des chemins

Sud-Culture-Solidaires évoquait en mars dernier la situation de crise de notre établissement, dans un 14 pages spécial intitulé : « 13 ans après... L'Inrap : État des lieux ». Depuis, l'ouverture du débat parlementaire en septembre, l'amorce de réorientations perceptibles au sein même de notre établissement semblent annonciatrices de bouleversements dont les conséquences, encore difficiles à percevoir, risquent de s'inscrire dans la durée. Ainsi, l'archéologie préventive et l'Inrap se trouvent aujourd'hui, selon nous, à la croisée des chemins. Sur quelques-unes de ces questions d'actualité, il nous semble nécessaire de marquer un point d'arrêt.

À propos de l'Inrap

Dans ce contexte de mutation annoncé par les débats sur la loi «Liberté de création, architecture et patrimoine», rappelons quelques interrogations majeures qui touchent au quotidien des agents de l'Inrap :

L'Inrap est-il en capacité d'évoluer vers autre chose qu'une énorme machine à démotiver ses agents ?

Les enquêtes sur les Risques psychosociaux vont-elles enfin déboucher sur la prise en compte réelle des situations subies ?

Va-t-on rompre avec les dérives clientélistes et offrir les mêmes chances à tous, par des moyens financiers et humains, des formations adaptées à la demande des agents et en rapport avec nos missions scientifiques, et la possibilité de s'épanouir professionnellement ?

L'Inrap peut-il encore évoluer pour devenir un véritable institut de recherches, ou est-il définitivement condamné à muter en

agence de moyens pour purger les sites archéologiques ?

La Direction scientifique et technique (DST) va-elle enfin prendre toute sa place et devenir le moteur de l'Inrap, faire battre le cœur du métier, et cela en synergie avec les équipes opérationnelles ?

L'Inrap peut-il se libérer de son carcan technocratique et comptable, de sa bureaucratie foisonnante qui entrave le système, évolution administrative logique dénoncée de longue date par Max Weber ?

À SUD-Culture-Solidaires, nous pensons que certains changements très récemment amorcés dans l'établissement empruntent la bonne direction. Ainsi, la réorganisation de la DST qui nous a été présentée pour avis au Comité technique central (CTC) du 21 octobre dernier est un bon indicateur. Le projet de refonte auquel nous avons donné un avis favorable avec nos camarades de la CNT est très ambitieux !

Il s'agit bel et bien d'une remise à plat de son organisation et de son fonctionnement. Outre la simplification nécessaire de l'organigramme du service, il rompt surtout avec la logique pyramidale pour proposer une organisation à entrées multiples. Le décloisonnement et la transversalité nous semblent en effet essentiels pour créer le lien qui a toujours fait défaut entre la direction scientifique et les équipes de terrain, comme d'ailleurs au sein même des équipes, en interne.

Parmi les nombreuses propositions, notons par exemple, l'idée de réaliser un vrai bilan scientifique annuel, synthèse du fruit de nos travaux. Bilan scientifique qu'il est tout de même assez hallucinant de voir proposé 13 années après la création de l'Inrap. Dans la même veine, il faut retenir également la création de réseaux, de missions et de notions

de travail en équipe dont on a bien besoin pour redonner corps et sens à nos missions.

Il reste néanmoins à proposer et à mettre en œuvre une organisation du travail dans les centres archéologiques qui soit efficiente. Organisation qui n'existe pas aujourd'hui et laisse la place au meilleur comme au pire. L'organisation en région a favorisé l'émergence et le renforcement de chefferies, de réseaux multiples et de rivalités à la source de nombreux dysfonctionnements. Pour n'en citer qu'un, mentionnons les querelles récurrentes entre Directions interrégionales (pour l'obtention de moyens), au détriment d'une cohérence véritablement nationale, attendue d'un institut de recherche national du service public. Les « frontières » mises en place au temps de l'AFAN ont été renforcées alors qu'elles auraient dû être annihilées.

Quant à la question d'une présidence exécutive de l'Inrap, dans les tuyaux depuis plusieurs mois, rien de très surprenant. En effet, le sujet était attendu puisqu'il concerne la plupart des établissements publics et pas seulement l'Inrap. Nous aurons à nous prononcer sur cette question au prochain CTC de décembre. Sur ce point, il n'y a pas pour nous nécessité à porter le débat auprès des tutelles (les sections syndicales de l'Inrap étant les plus à même de débattre du sujet qui le concerne). Les enjeux de l'évolution de l'Inrap ne résident pas principalement dans cette question car il est illusoire de croire qu'une Direction « bicéphale » induise une notion de contre-pouvoir. Il serait donc trompeur d'y voir un risque nouveau de concentration des pouvoirs au sein de l'établissement car de fait, elle est effective depuis la création de l'Inrap par l'omnipotence des divers-es directeurs-trices généraux-ales. C'est donc perdre notre temps que de vouloir forcer le trait sur cet aspect plutôt que d'analyser les possibles réorientations de fond de l'établissement.

Evolution du contexte réglementaire des opérations d'archéologie préventive

Lundi 28 septembre, débutait le débat parlementaire autour du projet de Loi «Liberté de Création, Architecture et Patrimoine». L'essentiel de cette première phase des travaux a eu lieu au cours du mois d'octobre.

L'archéologie, dans l'organisation du texte, est concernée par les articles 20 et 20bis. Le rapport Faure étant parvenu sur le tard, une

partie de celui-ci est portée par amendements, à la fois présentés par le gouvernement et la députée girondine. D'autres amendements, présentés par des députés de tout bord, défendent les intérêts de différents groupes qui tentent de se faire entendre (collectivités territoriales, entreprises privées d'archéologie ou de détections plus au moins efficaces ...). Si l'Assemblée Nationale a clos son travail de première lecture, les réformes en cours ne se bornent pas à cette étape, qu'on a coutume d'appeler la "petite loi". À ce stade on retiendra néanmoins, pour l'essentiel :

Une reconnaissance accrue des collectivités territoriales qui n'auront plus besoin d'agrément, seront habilitées par l'État mais dont l'activité se limitera à leur propre territoire, sur lequel elles participeront à l'exploitation scientifique des données, avec toutefois la possibilité d'intervenir au-delà par le biais de conventions avec d'autres partenaires.

Un contrôle plus exigeant des agréments pour les opérateurs privés.

- La limitation, pour les opérateurs privés, de l'accès au Crédit Impôt Recherche pour les travaux de fouilles en archéologie préventive.

- Un contrôle *a priori* par les services de l'État des projets d'intervention scientifique et des moyens proposés par les aménageurs (SUD demande des moyens en personnel dans les SRA).

- Un monopole de l'Inrap pour la réalisation des fouilles subaquatiques réalisées dans le domaine public.

- La dévolution du mobilier archéologique issu des fouilles et découvertes fortuites à l'État, pour les terrains acquis après la date de promulgation de la loi (SUD revendique la prise en compte de la date de la découverte et non de l'acquisition du terrain).

Le débat reprendra l'année prochaine et devrait aboutir au cours du premier semestre, à la suite des aller-retours entre les deux Chambres. Tout ceci laisse bien sûr le champ libre aux aménageurs et aux élu-es peu scrupuleux du patrimoine pour continuer à imposer leurs choix et pour influencer le débat parlementaire. D'autre part, il ne faut pas oublier que les collectivités territoriales constituent le premier aménageur de France. Nombre de député-es et de sénateurs-trices cumulard-es sont donc coïncé-es entre leurs intérêts d'aménageurs et leur représentation nationale issue du suffrage direct ou indirect.

Ce conflit, dans lequel la sauvegarde du bien commun peut parfois laisser place au profit des intérêts particuliers, ne laisse rien augurer de bon pour l'avenir de notre profession.

Aujourd'hui, rien ne semble arrêter la dégradation de nos conditions de travail : sous-effectifs chroniques, délais d'intervention irréalistes, mécanisation à outrance, phases de post-fouilles réduites... et par conséquent la qualité des résultats de nos recherches.

Il est temps pour tous les archéologues soucieux de l'intérêt général d'exiger :

- La mise en place d'une véritable politique nationale en matière d'archéologie préventive.

- Un financement à la hauteur des besoins et suffisamment pérenne pour créer les conditions de stabilité et de quiétude indispensables à la communauté scientifique.

- L'uniformisation sur l'ensemble du territoire des règles en matière de prescription et de suivi archéologique afin de rompre enfin avec la diversité des pratiques au gré des régions, départements, zones ou secteurs de non-droit.

- La création d'un véritable pôle public de l'archéologie afin de garantir la cohérence et la collaboration entre tous les partenaires de l'archéologie.

- La rupture avec la logique commerciale introduite en 2003 et incompatible avec le caractère scientifique de notre profession.

Aujourd'hui, seul l'État est à même de garantir une maîtrise d'ouvrage des opérations de fouilles préventives qui satisfasse à l'intérêt général. Seule l'intégration des personnels des entreprises privées au sein des différentes entités du pôle public permettrait d'en finir avec la marchandisation de la culture et de la science. Enfin, sans l'abandon de la logique du financement des fouilles au coût par coût, rien ne sera jamais véritablement solutionné.

Il faut rompre définitivement avec ce système absurde qui favorise les intérêts particuliers au détriment de la collectivité et de son patrimoine. Après plus d'une décennie à subir ce libéralisme sauvage, nous SUD-Culture-Solidaires, regroupant des archéologues du Service public de l'archéologie préventive et des salariés d'opérateurs privés, continuons à revendiquer la fin de la marchandisation de l'archéologie préventive qui, comme prévu dès 2003, s'est révélée un véritable désastre.

La question de la titularisation

Au sortir de l'hémicycle, la Loi Patrimoine va probablement modifier à la marge les règles actuelles de la concurrence commerciale en archéologie préventive. Si malheureusement le système concurrentiel n'est pas abandonné, du moins peut-on espérer en limiter un peu les effets nocifs. Reste la question de la titularisation des personnels de l'Inrap qui est un enjeu important pour tous. Au-delà de la reconnaissance et du renforcement du service public de l'archéologie préventive, la titularisation offrirait de nouvelles perspectives dans le déroulement de carrière des agents (pour l'heure, «coincés statutairement» à l'Inrap). La protection qu'elle offre potentiellement aux personnels vis à vis de changements politiques néfastes n'est pas non plus à négliger.

Même si cette question semble davantage retenir l'attention de la ministre de la Culture à l'issue du premier examen de la loi Patrimoine, rien n'est encore acquis. Il y aura peut-être nécessité à se mobiliser fortement sur cette question avant la fin des débats parlementaires. De la même manière, si les élus actent le principe de titularisation, il faudra en suivre très attentivement la mise en application. Nous revendiquons que cette intégration se fasse par automaticité sur une concordance de grilles et sans concours, pour les agents qui souhaiteraient être titularisés.

Restriction des libertés publiques une semaine après les attentats qui ont eu lieu à Paris et Saint-Denis

Communiqué Solidaires Paris

Une semaine après les attentats qui ont eu lieu à Paris et Saint-Denis durant la nuit du vendredi 13 au samedi 14 novembre, nous sommes encore bouleversé-e-s par ces actes odieux et insupportables. Nos pensées vont tout d'abord aux victimes et à leurs proches, auxquels nous témoignons toute notre solidarité.

Cette émotion légitime ne doit cependant pas nous amener à délaisser la réflexion collective et à accepter sans réagir les conséquences politiques voire l'instrumentalisation de ces attaques.

À la suite de ces attentats, le Président de la

République et le gouvernement ont en effet décidé de lancer une mobilisation nationale et de restreindre les libertés sous prétexte d'assurer la sécurité de la population.

Cette restriction des libertés publiques se traduit par des mesures sécuritaires mises en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence dont la prorogation vient d'être votée en première lecture par l'Assemblée.

Dans la zone de défense de Paris, cela se traduit également par un arrêté pris par la Préfecture de Police pour maintenir l'interdiction des manifestations sur la voie publique jusqu'au dimanche 22 novembre à minuit. Cette interdiction de manifester sonne comme une interdiction de revendiquer et paralyse toutes les mobilisations sociales : depuis le début de la semaine, l'interdiction de manifester a ainsi mené à l'annulation de la grève à l'APHP le 17 novembre, de la grève des Finances Publiques le 18 novembre et de la grève des travailleurs et travailleuses d'Air France le 19 novembre.

Ce week-end, la manifestation contre les violences faites aux femmes prévue le 21 novembre a dû être annulée et la manifestation de solidarité avec les migrants et migrantes du 22 novembre est interdite. Au-delà, les initiatives revendicatives prévues à l'occasion de la Cop21 le 29 novembre et le 12 décembre sont également interdites. Nous sommes choqué-e-s par ces interdictions qui ne frappent que le mouvement social alors que les centres commerciaux continuent d'accueillir des milliers de consommateurs chaque jour et que les événements sportifs sont maintenus.

L'Union départementale Solidaires Paris ainsi que les structures syndicales qui la composent sont parties prenantes de toutes ces mobilisations. En les interdisant, les pouvoirs publics étouffent nos revendications: à la colère suscitée par les attentats vient s'ajouter le sentiment de confiscation

de notre liberté. Nous nous devons de continuer les luttes qui nous animent et nous dénonçons les interdictions qui frappent le mouvement social et le droit de revendiquer. Dès maintenant, nous demandons la levée immédiate de ces interdictions et affirmons que c'est au mouvement social lui-même de décider ses manifestations.

En frappant de manière violente et spectaculaire la population civile, les assassins de Daech tentent de nous opposer les un-e-s aux autres et de fracturer la société, nous résisterons en luttant toutes et tous ensemble.

Solidaires Paris - 144 bd de la Villette 75019 Paris
solidaires-paris@wanadoo.fr - <http://solidairesparis.org>
TEL : 01 40 18 79 99
FAX : 01 43 67 62 14

Article publié le 20 novembre 2015



J'envisage d'adhérer à Sud Culture Solidaires et souhaite recevoir une documentation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Filière : Sc. & tech. Admin. Catégorie : 1 2 3 4 5 CDD CDI

Adresser ce coupon à SUD Culture Solidaires, section Inrap, 61 rue de Richelieu 75002 Paris

En savoir plus sur SUD Culture Solidaires, son projet, ses statuts, ses tarifs d'adhésion?
Contactez-nous ! : 01 40 15 82 68 / 06 07 76 32 91 - fax : 01 40 15 85 99
courriel : sud-culture-solidaires@inrap.fr / sur la toile : www.sud-culture.org